

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 2 avril 2012 désignant un administrateur provisoire du centre hospitalier de Lens

NOR : ETSJ1230338S

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6123-3-1 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant détachement et nomination de M. Jean-Yves Laffont, directeur d'hôpital, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais du 27 septembre 2011 portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Lens ;

Vu la décision du 29 septembre 2011 désignant M. Jean-Yves Laffont directeur d'hôpital en qualité d'administrateur provisoire du centre hospitalier de Lens,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves Laffont, conseiller général des établissements de santé, est chargé à compter de sa prise de fonctions de poursuivre l'administration provisoire du centre hospitalier de Lens, dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2011 l'ayant initialement désigné pour cette mission.

Article 2

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier de Lens, à l'administrateur provisoire désigné ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 2 avril 2012.

Pour le ministre du travail, de l'emploi
et de la santé et par délégation :

Le chef de l'inspection générale des affaires sociales,
P. BOISSIER